

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Motion : « Etude sur les infrastructures et l'aménagement de la zone sportive du village »

Crans, le 27 juin 2022

Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Comme souvent évoqué, notre commune possède des espaces magnifiques qui sont des lieux propices à la pratique d'une multitude de sports et d'activités de plein air. Ils sont les outils indispensables des sociétés locales et clubs de sports qui forment et accompagnent de très nombreux jeunes.

Il est dans les attributions de la Municipalité de prévoir et d'anticiper les investissements nécessaires pour pérenniser et développer les infrastructures de la commune et répondre aux attentes de la population.

Ainsi, malgré plusieurs interpellations individuelles, vœux de la commission de gestion et postulats de MM. Creteigny, Fillistorf et consorts, nous n'avons à ce jour, pas eu connaissance d'avancées significatives sur les intentions de notre exécutif à ce sujet, alors que dans le cadre de ses propositions concernant le plan des investissements de la présente législature, la Municipalité prévoit 2 x CHF 75'000.- de frais d'études pour la réfection des zones sportives du haut et du bas, ainsi que l'aménagement du parc du port.

Aussi, c'est avec surprise que plusieurs membres du Conseil communal ont pris connaissance de l'enquête relative à une demande de permis de construire de trois courts de padel dans la zone sportive du haut (chemin des Sports).

La réalisation de ces trois courts est prématurée tant que la Municipalité n'aura pas présenté au Conseil communal une vision globale des aménagements envisagés dans cette zone sportive. En effet, Il serait dommageable que la construction de ces padels entrave, de manière définitive, un aménagement harmonieux des besoins pour toutes les activités que nous souhaitons proposer à nos citoyens.

Au vu de ce qui précède et en cohérence avec le programme de législature susmentionné les soussignés demandent à la Municipalité de présenter un préavis comprenant :

1. Une étude complète, globale des aménagements publics et infrastructures sportives envisagés dans la zone sportive du village.
2. Une planification envisageable des réalisations par étapes ;
3. De différer la construction des trois courts de padel jusqu'à connaissance des résultats de l'étude susmentionnée.

Veuillez croire, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nom :

Prénom :

Signatures :

GIANI

Alexandre

FILISTORF

JEAN-PAUL

Boehler

Patrick

Aeschmann

Cédric

Schweizermann

Blaise

Gaillard

Alain





